

CTL EMPLOIS du 16/01/2019

SECONDE CONVOCATION

Nous avons mené le combat dans ce CTL !!!

En présence de nombreux agents qui s'étaient invités dans cette instance, nous avons pu effectuer la lecture d'une déclaration liminaire, et développer nos arguments, et faire connaître le positionnement de FO DGFIP 66

Voici tout d'abord la localisation des suppressions d'emploi

1) Emploi de A+

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Port Vendres, le poste d'IDIV CN vacant est supprimé.

La suppression d'une trésorerie n'est donc pas neutre au regard des emplois A+

2) Emploi de A

Il n'y a pas de suppression d'emploi A cette année.

3) Emploi de B

Moins 1 B à la Municipale, à l'Hôpital, à l' HLM, au PCR, au SIE Têt, et à Arles.

4) Emploi de C

Moins 1 C à la Direction, ainsi que dans chacun des SIE Agly, Réart, Céret et Prades, et à St Paul de Fenouillet et Elne.

PREMIERE ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS INDIQUES PAR LE DG AUX
SECRETAIRES GENERAUX DES SYNDICATS DE LA DGFIP LE 09/01/2019

Le 13 décembre 2018, il a été donné des orientations très précises aux directeurs locaux :
Il faudrait intégrer un mode d'organisation des Trésoreries secteur public local où les tâches industrialisables, c'est à dire le visa des dépenses et recettes, les paiements et les encaissements, seront concentrées sur un nombre réduit de back offices pendant qu'un cadre par EPCI se consacrerait à l'expertise et le conseil aux élus.

Il faudrait aussi regrouper les SIP et les SIE dans la limite haute de 50 Equivalents Temps Plein.

Les suppressions d'emplois se poursuivraient sur la base d'un contrat pluriannuel qui serait en discussion avec la direction du budget.

L'accueil sur rendez-vous deviendrait la règle.

Le jeu des pronostics est donc ouvert.

Par exemple cette année tous les SIE ont perdu un emploi.

Combien faudra t-il y supprimer encore d'emplois pour fusionner des SIE en restant dans la limite haute de 50 ETP ?